



# Politique interne de protection des renseignements personnels

Adoptée le 01 avril 2025

**Définition d'un renseignement personnel :** est un renseignement personnel (RP) tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier.

Moyens déployés pour la protection des renseignements personnels au sein de l'organisme :

## 1. Inventaire des RP du Centre des femmes de Verdun (CFV)

Un inventaire des données recueillies par le CFV, de leurs lieux de stockage ainsi que du système de protection actuel a été élaboré. Détenant certaines informations confidentielles, cet inventaire n'est pas rendu public.

Les éléments présentés ci-dessous sont donc d'ordre général.

## 2. Lieux de stockage des RP et systèmes de protection

- Serveur- Sharepoint : l'accès au serveur est protégé par une double authentification. La compagnie MC Solution en assure la protection.
- Système de messagerie Outlook : l'accès est protégé par une double authentification. La compagnie MC Solution en assure le suivi et la protection.
- Dossiers papier : les documents possédant des RP sont dans une pièce barrée sous-clé ou dans un classeur barré sous-clé.

Certains RP sont fournis pour le système de paies (Employeur D), pour certaines démarches administratives (Registraire des entreprises du Québec, Revenu Québec, etc.) ou financières (Desjardins) et à notre comptable (tenue de livres SAGE). Ces différents fournisseurs ou administrations possèdent leur propre système de protection.

## 3 - RP et accès

Il est d'abord à noter que le CFV fonctionne en cogestion. Ce qui veut dire que tou.tes les employé.es permanent.es (4) sont considéré.es comme co-gestionnaires et y ont donc accès. Notre comptable, embauchée de manière contractuelle, se doit d'avoir accès aux informations sur les employé.es pour les démarches administratives rattachées à son poste.

Le CFV dispose de RP sur :

- Ses employé.es : toutes les informations sont regroupées et protégées (voir inventaire).
- Ses ancien.nes employé.es : les RP des ancien.nes employé.es sont détruites au bout de 2 ans suivant le départ du CFV. Seules certaines informations sont archivées (nom, prénom, courriel, contrat de travail et relevé d'emploi). Toutes ces informations sont regroupées et protégées (voir inventaire).



## Politique interne de protection des renseignements personnels

Adoptée le 01 avril 2025

- Ses membres : les RP des membres sont accessibles aux employé.es du CFV. Il s'agit principalement des noms, prénoms, adresses postales, courriels et numéros de téléphone. Ces informations sont en effet indispensables pour que les employé.es puissent accomplir leurs mandats. Ces RP ne peuvent être divulgués qu'avec l'accord explicite du.de la membre. Les formulaires papiers exigés pour la récolte de ces données sont conservés dans un classeur sous clé pendant 4 ans et sont, par la suite, détruits. Les RP informatiques sont regroupés et protégés (voir inventaire) et détruites après 6 ans.
- Ses administrateur.rices : certains RP supplémentaires sont occasionnellement exigés aux administrateurs.rices, principalement pour certaines démarches administratives nécessaires (Desjardins, REQ, Revenu Québec). Dans ce cas, puisque les RP sont expressément demandés pour ces démarches administratives, les échanges courriel sont preuve de consentement. Les RP sont détruites à la fin de leur mandat.
- Les anciens candidat.es : tous les RP des candidat.es sont détruits une fois le processus de recrutement achevé. Le CFV peut exceptionnellement garder pour un maximum d'une année les RP d'un.e candidat.e (curriculum vitae et lettre d'intérêt), avec consentement explicitement obtenu par le.a candidat.e concerné.e.

### 4 - Personnes responsables de la protection des RP

Maritza Bello Nava sera la personne responsable du suivi de la protection des renseignements personnels et du signalement en cas d'incident. Son courriel est : [mobilisation@centredesfemmesdeverdun.org](mailto:mobilisation@centredesfemmesdeverdun.org). Elle peut aussi être rejointe par téléphone au 514-767-0384.